

Toulouse, le 14 novembre 2023

---

**Arrêté n° A20231114 – n°56**

**portant délégation de signature à Monsieur Laurent GIUSEPPIN**

---

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 ;

**Arrête**

**Article unique :** délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent GIUSEPPIN, Correspondant Technique Territorial au pôle Ingénierie Nord-Sud, service Ingénierie et Prospectives de Réseau31 à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences à l'exclusion des documents à destination des ministres, préfets, parlementaires, conseillers régionaux et conseillers départementaux (sauf délégués de Réseau31) :

- **Activité**

- tout document portant sur les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) et les déclarations de projet de travaux (DT) en prévision de travaux à proximité de réseaux,
- les demandes de permissions ou autorisations de voirie,
- les courriers et les bordereaux d'accompagnement de documents validés,
- les courriers sans incidence financière aux prestataires et administrations,
- les comptes rendus de réunion et de visite de chantier,
- les inventaires, constats et bornages,
- les documents relatifs à la réalisation d'opérations et de prestations notamment liés à leur réception et vérification,
- les avis et visas sur les documents techniques,

- **Financier**

Dans le cadre des marchés pour lesquels les commissions ad hoc et d'appel d'offres se sont prononcées :

- les états d'acompte avant mandatement (quels que soient les montants) à l'exception des Décomptes Généraux et Définitifs,
- les bons de commande inférieurs à 2 000 € HT.

**Sébastien VINCINI**

Président

